

Si j'interviens dans le débat en ce moment, c'est pour signaler à la Commission politique un projet de résolution que je me propose de présenter au nom du Canada, de la Norvège, de la Suède et d'autres pays. Bien que la Commission doive discuter ultérieurement diverses résolutions, je crois faciliter notre tâche en indiquant maintenant les fins que poursuivent les parrains du projet de résolution.

Lors de sa très utile intervention d'hier, le ministre des Affaires étrangères de Suède a défini clairement la situation avec laquelle la Commission est actuellement aux prises. Il a souligné la nécessité de faire porter nos efforts sur la question essentielle du mécanisme des négociations.

Document objectif

Tout d'abord je tiens à préciser qu'aucun esprit de controverse n'inspire notre projet de résolution. Ce projet ne cherche ni à sanctionner la position de l'un des camps ni à formuler des critiques à l'endroit de qui que ce soit. Il porte essentiellement sur la reprise des négociations et tente de faciliter la tâche de réaliser un désarmement complet et général, soumis à un contrôle international efficace. Il ne s'agit pas de simples vœux, car il cherche à renforcer l'influence de l'ONU sur la poursuite des négociations et surtout à faire valoir les vues des petites et des moyennes puissances. Le texte prévoit des mesures préparatoires immédiates.

Les résultats de nos délibérations intéressent tous les États, et tous les peuples nous observent dans l'attente et dans l'espoir. Jusqu'ici la quinzième session de l'Assemblée générale n'a guère été prometteuse. Mais, si nous ne faisons rien d'autre à cette session, du moins prononçons-nous unanimement en faveur d'une reprise, aussi prochaine que possible, de négociations sérieuses sur le désarmement. Nous devons enrayer la tendance, sensible ces dernières semaines, à préférer aux entretiens sérieux les stériles débats de propagande.

C'est là l'objet essentiel de notre projet de résolution. Le quatrième paragraphe du préambule résume à peu près nos motifs fondamentaux. Ainsi que tous les membres de la Commission et que tous les pays de l'univers, nous nous inquiétons de ce que les négociations ne se poursuivent pas malgré l'accord de tous les pays sur un désarmement général et complet. Ce paragraphe traduit l'anxiété profonde que suscite l'interruption des négociations sur le désarmement.

Rétablir le mécanisme des négociations

Profondément préoccupés par tous ces événements, nous avons la conviction que l'Assemblée générale doit s'employer à empêcher les rapports entre les deux camps de s'envenimer davantage et à engager les pays dans la voie de la négociation. Tel est l'objet de notre projet de résolution qui tend à donner une nouvelle vie au mécanisme des négociations, comme en fait foi le cinquième paragraphe du préambule, où nous estimons essentiel que commencent immédiatement les préparatifs en vue d'une reprise aussi prochaine que possible des négociations sur le désarmement.

Les parrains du projet ont cru exprimer un désir et un besoin universels. Aussi